

la mouline de Boussac – 46100 BOUSSAC



Une particularité de ce site est que la même chaussée permettait d'alimenter deux usines:
D'une part le moulin de Bullac situé rive gauche du Céle et vers lequel l'orientation de la chaussée menait l'essentiel des eaux dérivées.
D'autre part la mouline, rive droite, qui comme son nom l'indique devait être une usine annexe.
Le site du moulin de Bullac fut un temps utilisé comme site d'hébergement de loisir; il ne reste aujourd'hui que peu de ce moulin, sinon les fondations et les canaux n'amenée et de défuite. La mouline et son bâti hydraulique sont par contre en bon état et représente avec ses rouets à cuve un exemple typique des systèmes d'utilisation de la force motrice de l'eau sur le Céle.

L'histoire (incomplète) du moulin et de la mouline

1277 : les franchises de Bédrier en Haut-Quercy mentionnent un moulin de Bullac, le texte étant ainsi traduit: « ... (libertés, franchises et coutumes) sont et demeureront fixées dorénavant, depuis ledit château (de Bédrier) jusqu'au moulin de Bullac, et dudit moulin en montant aux bornes de Guérin de Goudou, chevalier, jusques à la Peyrelevade du Puech-Arnaud... » (3)

15^{ème} siècle : « ...*la seigneurie de Gréalou, en 1446, sur la mouture du grain au moulin de Bullac (...)* 13/01/1447, Déodat Barasc, seigneur de Bédrier, fait obligation à ses nouveaux tenanciers de moudre leurs grains à son moulin de Bullac... » (9)

17^{ème} – 18^{ème} siècles : « ...*Mouline de Boussac appartenant à N Louis d'Ayroux de Buisson, habitant Boussac, affermé à Jean Lascaze, meunier...* » (7)

« ...Lascazes Guillaume, meunier au moulin de Bédrier... (...) Lascazes Jean, meunier à... Bullac, à Boussac, ... » (8)

1801: la description des deux usines par les Ponts et Chaussées:

« ...*Moulin et digue de Bullac*

Ces moulins sont au nombre de deux ; ils appartiennent l'un et l'autre au citoyen Segui notaire habitant de Bullac, le premier situé sur la rive droite dans la commune de Boussac est contigu au sommet de la digue et a deux meules à cuve avec un déversoir de soixante-sept centimètres de largeur.

Le second inférieur au premier situé sur la rive gauche commune de Bedrier est à quatre meules à cuve avec deux déversoirs entre deux de soixante centimètres de largeur chacun.

La digue est construite en pierre et en bon état ; elle a au premier moulin 1 mètre 8 centimètres de chute et au second 1 mètre 32. Sa hauteur ne nuit d'aucune manière aux propriétés supérieures attendu que les berges sont assez élevées... » (1)

1809-1810 : l'état des moulins à farine en activité dans la sous-préfecture de Figeac, conservé aux Archives Départementales sous la cote 89 S 12 et daté du 20 Février 1809, mentionne un seul moulin sur la commune de Boussac, possédant 2 meules à la Grosse provenant de Saint-Sulpice-la-Magdeleine, produisant 1. 1/2 de farine (la mesure n'étant pas citée).

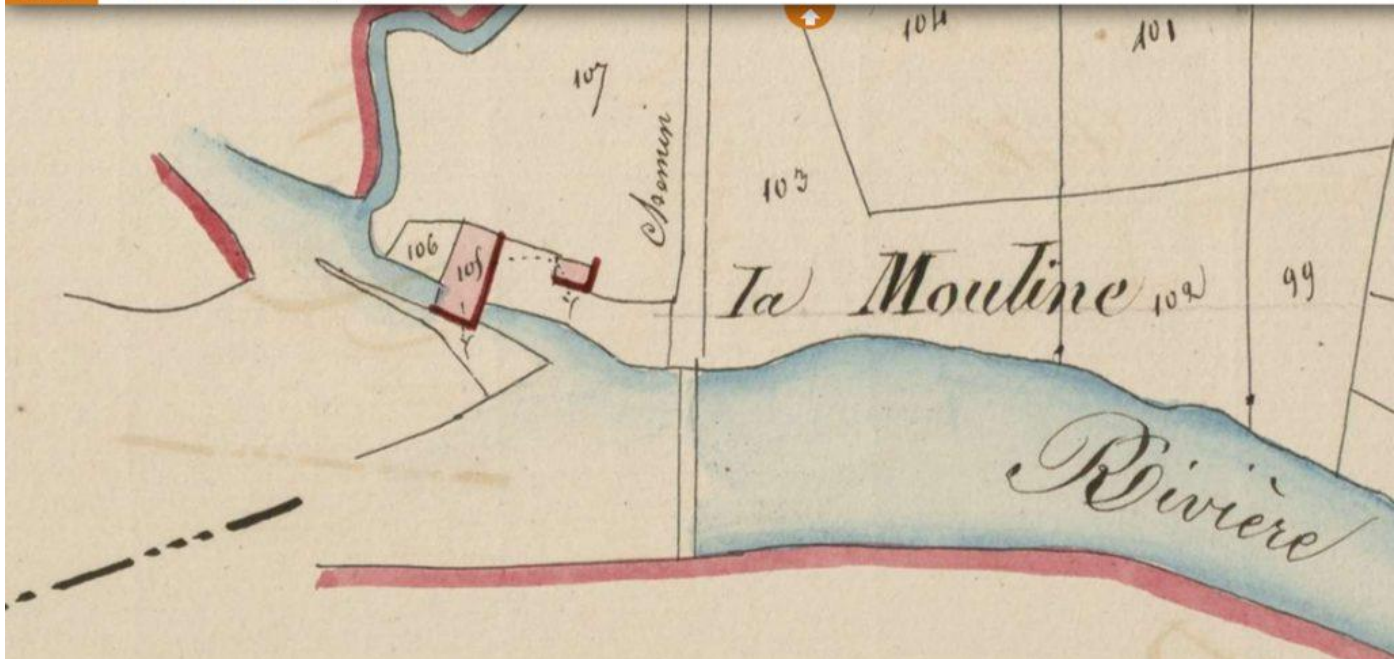
Les archives communales de 1810 contiennent une matrice de rôle pour la contribution foncière, conservée aux Archives Départementales sous la cote EDT 035 1 G 1, faisant état d'une mouline à eau sur la commune de Boussac.

1834-1840: le moulin et la mouline dans le cadastre napoléonien



moulin de Bullac en 1833

Sur le plan établi en 1833, on note le dessin de deux meules sur le moulin de Bullac, parcelle n°10 de la section D. Cette parcelle appartient alors à Jacques Antoine Delpon et enfants à Livernon, propriétaire à Moulin de Bullac, de maison moulin en patus, 3 ares [possédant aussi les parcelles D 6, 11 (pâturage), 7, 8, 9 (B. peupliers)]. Revenu imposable : 33,12 Fr. (4)



la mouline de Boussac en 1840

La mouline figure sur le plan établi en 1840. Cette parcelle n°105 appartient à François Destips, propriétaire meunier à La Mouline de Bullac, sol de moulin, grange à patus, 5,60 ares [possédant aussi les parcelles C 104 (pré), 106 (jardin), 107 (terre)]. Revenu imposable : 250 Fr. (4)

Ces propriétés bâties font l'objet de plusieurs mutations vers nos jours, différents noms de propriétaire se succèdent, mais n'est comptabilisée sur l'état de section communal de Boussac qu'un seul moulin, celui dit de *La Mouline*. Le moulin de Bullac sur la rive gauche devenant habitation

vers 1850: « ...Sur un bras du Célé est établi le moulin de Bullac à deux paires de meules sans chômage ; son travail principal n'est pas pour la commune ; il dessert encore les communes du plateau... » (6)

1862 : modification territoriale des communes

Plusieurs villages des communes de Bédrier et de Corn sont rattachées à la commune de Boussac par la loi du 16 avril 1862, notamment Bullac. Le moulin de Bullac apparaît donc sur les plans d'assemblage du cadastre des deux communes, Bédrier et Boussac, mais la section D de Bullac n'est plus rattachée à Bédrier (5)

1920 – 1925 : dans les états récapitulatifs des usines existantes (2), seule l'usine de Bullac, d'existence légale (donc fondée en titre) et appartenant à Edouard Roumegoux, est référencée. elle présente les caractéristiques suivantes:

hauteur de chute: 1,60 mètre

débit annuel moyen dérivé: 2400

puissance normale brute: 37 kW

redevance proposée par le service: 1,85 francs en 1920, 9,25 francs en 1922 et 1925

débit d'étiage du cours d'eau dans la section: 600

débit annuel moyen du cours d'eau dans la section (4^{ème}): 6000

2017, le 13 Janvier: L'association des Moulins du Quercy a visité la mouline, dans le cadre de la prise de connaissance des chaussées impactées par les réglementations de « restauration de la continuité écologique ». le [compte-rendu téléchargeable](#) explique la situation de cette mouline, avec plusieurs photos détaillant le bâti hydraulique.

La mouline appartient aujourd'hui à la famille Cavarroc.

La mouline face à la « restauration de la continuité écologique »

2001-2002 : le SAGE-Célé étudia les divers obstacles à l'écoulement sur le bassin, étude à l'occasion de laquelle la chaussée du moulin et de la mouline héritèrent d'un nouveau nom bien poétique: C29 .
Déjà il était indiqué que la chaussée protégeait en partie les fondations du pont de Boussac, situé quelques dizaines de mètres en amont.

[la fiche SAGE-Célé](#) .

2016, Décembre: [l'étude de franchissabilité éditée par le syndicat de bassin Rance-Célé](#) .

Le syndicat (SMBRC) et son bureau d'étude Ecogea présentent les propositions d'aménagements « décidées », ainsi que leur coûts estimés TTC:

– scenario 1, effacement du seuil:

tranche ferme:

322.000,00€

tranche optionnelle (traitement paysager du canal de fuite de la Mouline):

328.000,00€

– scenario 2, réfection totale du seuil et aménagement d'une passe à bassins:

tranche ferme (dispositif de franchissement + zone d'embarquement/débarquement): 295.000,00€

tranches optionnelles (échancrure d'attrait et passe à embarcations):

378.000,00€

– scenario 3, arasement partiel du seuil et aménagement d'une rampe rustique:

tranche ferme (dispositif de franchissement + zones d'embarquement/débarquement):

278.000,00€

tranches optionnelles (échancrure d'attrait et passe à embarcations):

362.000,00€

2017, Janvier: L'association des Moulins du Quercy a visité la mouline, dans le cadre de la prise de connaissance des chaussées impactées par les règlementations de « restauration de la continuité écologique ». le [compte-rendu téléchargeable](#) explique la situation de cette mouline, avec plusieurs photos détaillant le bâti hydraulique.

En réponse à l'étude du SMBRC, la propriétaire du moulin et Les Moulins du Quercy demandèrent l'étude d'une autre option: utiliser le canal abandonné comme rivière de contournement, ceci pour des coûts moindres, le maintien du bâti architectural dont l'intérêt n'est plus à démontrer, et le maintien du potentiel de la chaussée pour un projet de production hydroélectrique souhaité par la propriétaire. le SMBRC répondit simplement par la négative, arguant sans aller plus loin qu'il n'y aurait pas d'attrait pour les poissons à emprunter le canal existant.

2017, Avril: étude et visite sur place pour l'installation d'une production hydroélectrique en autoconsommation

2019, 17 Octobre : une réunion est organisée par le SMBRC pour « faire un point » sur le dossier de la chaussée des deux moulins.

[courrier d'invitation à la réunion](#) .

[liste des entités conviées](#) (membres du comité de pilotage) .

sources documentaires

- (1) – page 4 – [Navigation intérieure – rivière du Célé – 24 Janvier 1801 \(4 Pluviôse de l’an 9\), Archives départementales du Lote – cote 86 S 19](#)
- (2) – Archives Départementales du Lot, cote 86 S 13
- (3) – Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, année 1890, tome 15
- (4) – Archives Départementales du Lot, cote 3 P 258
- (5) – Archives Départementales du Lot, cote 1 M 185
- (6) – « Le Lot vers 1850 », recueil des monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes [Archives départementales du Lot, 2^e volume], canton de Livernon, Boussac, page 170 – disponible à la vente (15,00€)
- (7) – « *Les meuniers en Quercy aux XVII^e et XVIII^e siècles* », Françoise AURICOSTE (2002), page 195 en référence aux Archives Départementales, document cote 3 E 1271/8
- (8) – « *Les meuniers en Quercy aux XVII^e et XVIII^e siècles* », Françoise AURICOSTE (2002), page 299 en référence aux Archives Départementales, documents cotes 3 E 91/5 et 3 E 1271/8
- (9) – « *Le Quercy après la guerre de cent ans. Aux origines du Quercy actuel* » Jean LARTIGAUT (2001) – cote Archives Départementales du Lot 2/883 ou 2/980, pages 181, 380-381